



**DE LA COMMUNE DE LEON
SEANCE DU 28 JUIN 2022**

Nombre de membres afférents au Conseil

19

Nombre de membres en exercice

19

Nombre de membres ayant

pris part à la délibération :

15

Date de la Convocation :

22 JUIN 2022

Date d'affichage :

29 juin 2022

Objet de la délibération :

DEL2022/046 - Création de postes d'agents de maîtrise - promotion interne

L'an Deux Mil Vingt Deux et le Vingt Huit Juin à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MORA, Maire

Présents : Jean MORA, Jean-Paul TRAYE, Jacques DUCROUX, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Martine DUVIGNAC, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Catherine COMBARIEU, Cécile CASSUTTI, Delphine DUPRAT, Michel DARREMONT, Muriel LAGORCE, Isabelle BOUCHES

Absents ayant donné procuration : Myriam LALLEMAND à Dominique LARTIGAU, Sophie GISTAIN-FAUVILLE à Michel RAFFIN, Marjolaine PERNAUT à Delphine DUPRAT, Eric MACQUART à Muriel LAGORCE

Absents :

Secrétaire de séance : Michel RAFFIN

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'inscription sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne Agent de Maîtrise de deux agents de la collectivité.

Conformément à l'arrêté des Lignes Directrices de Gestion de la Commune en date du 30 Novembre 2021, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer les deux agents sur le grade d'agent de maîtrise.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Vu la loi n° 2019-828 du 6 Août 2019 de transformation de la fonction publique,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, DECIDE :

- De créer, à compter du **1^{er} Septembre 2022** :
ouverture de poste :

FILIERE TECHNIQUE

Agent de Maîtrise :

- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 2

- De fermer à compter du **1^{er} Septembre 2022** :
Fermeture de poste :

FILIERE TECHNIQUE

Adjoint Technique Principal 1^o Classe

- Ancien effectif : 2
- Nouvel effectif : 0

- De procéder à la vacance d'emploi du grade d'agent de maîtrise,

- De nommer les deux agents sur le grade d'agent de maîtrise à temps complet du **1^{er} Septembre 2022**,
- De l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché/Publié le 29/06/2022

ID : 040-214001505-20220628-DEL2022_046-DE



Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat. La saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site www.telerecours.fr

Acte télétransmis électroniquement le :
N° identifiant unique :
N° enveloppe :